

DELIBERATION N° 2024-04-09/011
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AR Prefecture

046-264601113-20240409-2024_04_09_011-DE
Reçu le 11/04/2024

Séance du mardi 09 avril 2024 - 16h00

M PIASER Bernard
Maire de LUZECH
Président du CCAS

Résidence Autonomie Aline DRAPPIER



OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2023 DE LA RESIDENCE AUTONOMIE « ALINE DRAPPIER » DE LUZECH

L'exercice 2023 du budget de la Résidence Autonomie « Aline Drappier » étant clos, je sou mets à l'approbation du conseil d'administration le compte administratif 2023 synthétisé dans les tableaux ci-dessous :

Pour récapitulatif de la section d'exploitation :

Section Hébergement		
Groupes	Dépenses	Recettes
Groupe 1	160 270.98 €	349 656.42 €
Groupe 2	333 010.85 €	193 185.30 €
Groupe 3	119 706.96 €	4 298.93 €
TOTAL	612 988.79 €	547 140.65 €

Section Dépendance		
Groupes	Dépenses	Recettes
Groupe 1	24 009.44 €	68 686.18 €
Groupe 2	84 307.57 €	17 029.54 €
Groupe 3	3 110.99 €	1 445.76 €
TOTAL	111 428.00 €	87 161.48 €

Total général	
Dépenses	Recettes
724 416.79 €	634 302.13 €

Résultat d'exploitation de l'exercice 2023 : -90 114.66€

Ces résultats sont conformes au compte de gestion 2023 établi par Mme La Trésorière de Gourdon.

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CCAS – 203, Route d'Albas – 46140 LUZECH
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09/04/2024

Pour récapitulatif de la section d'investissement :

Section investissement		
Chapitre	Dépenses	Recettes
Chapitre 10		75 591.93 €
Chapitre 16	1 041.90 €	3 265.80 €
Chapitre 20	0.00 €	
Chapitre 21	227 426.42 €	
Chapitre 28		17 088.54 €
TOTAL	228 468.32 €	95 946.27 €

Résultat d'investissement de l'exercice 2023 : - 132 522.05 €

Ces résultats sont conformes au compte de gestion 2023 établi par Mme La Trésorière de Gourdon.

Compte de gestion en annexe

J'ai l'honneur de proposer à notre Conseil d'Administration d'approuver le compte administratif 2023 de la Résidence Autonomie « Aline DRAPPIER » élaboré dans le respect des instructions budgétaires et comptables intégrant notamment les annexes

Je vous demande de bien vouloir autoriser le Président à signer le Compte de Gestion 2023.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ❖ D'approuver l'adoption du compte administratif et de gestion 2023 de la Résidence Autonomie « Aline Drappier » de Luzech.

AR Prefecture

046-264601113-20240409-2024_04_09_011-DE
Reçu le 11/04/2024

Le secrétaire de séance

A Luzech, le 09 avril 2024

Pascal PRADAYROL



Pour extrait certifié conforme.

Le Président du CCCAS

Bernard PIASER



P/O La Vice-Présidente du CCAS

Delphine ZNAR

Rendu exécutoire le : 10 avril 2024

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CCAS – 203, Route d'Albas – 46140 LUZECH
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à seize heures à Luzech se sont réunis dans les locaux de la maire de LUZECH, les membres du Conseil d'Administration sous la présidence de M. Bernard PIASER.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux administrateurs le vendredi cinq avril deux mille vingt-quatre.

Etaient présents :

M. Bernard PIASER Président, Mme Delphine AZNAR Vice-Présidente, Mme Christine CALVO, M. Pascal PRADAYROL, M. Patrice CASTANIER, Mme Nicole KURJEAN, Mme Monique EVIN, M. Daniel TERRIER, Mme Brigitte PASSEDAT, M. Pascal THOMAS Directeur adjoint.

Etaient absent(s) ou excusé(s) :

Mme Evelyne VYNISALE, Mme Lydie LAFON

Nombre de Conseillers :

Présents : 9 Absent(s)/Excusés : 2 Procuration : 1 Votants : 10

Secrétaire de séance : M. Pascal PRADAYROL

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

11. Adoption du compte administratif et de gestion 2023 de la résidence autonomie « Aline Drappier » de Luzech.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Adoptée à l'unanimité.

AR Prefecture

046-264601113-20240409-2024_04_09_011-DE
Reçu le 11/04/2024

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CCAS – 203, Route d'Albas – 46140 LUZECH
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09/04/2024

DELIBERATION N° 2024-04-09/012
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AR Prefecture

046-264601113-20240409-2024_04_09_012-DE
Reçu le 11/04/2024

Séance du mardi 09 avril 2024 - 16h00

M PIASER Bernard
Maire de LUZECH
Président du CCAS

Résidence Autonomie Aline DRAPPIER



OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2023 DE LA RESIDENCE AUTONOMIE
« ALINE DRAPPIER »

Je vous demande de bien vouloir valider l'affectation des résultats 2023 de la Résidence Autonomie Aline DRAPPIER comme suit :

Report à nouveau des exercices antérieurs :

N°	Libellé	Hébergement	Dépendance	Global
110	Report à nouveau (solde créditeur)	5 563.09 €	19 935.28 €	25 498.37 €
111	Excédent affecté en mesures d'exploitation			
119	Report à nouveau (solde débiteur)			

	Hébergement	Dépendance	Global
Résultat 2023 à affecter	- 60 285.05 €	- 4 331.24 €	-64 616.29 €

Affectation du résultat d'exploitation

N°	Libellé	Hébergement	Dépendance	Global
10682	Réserves affectées à l'investissement			
10685	Excédents affectés à la couverture du BFR (réserve de trésorerie)			
10686	Réserve de compensation des déficits d'exploitation	- 60 285.05 €	- 4 331.24 €	-64 616.29 €
10687	Réserve de compensation des charges d'amortissement			
110	Report à nouveau excédentaire			
119	Report à nouveau déficitaire			

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Section investissement :

Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur reporté	Résultat de clôture
228 468.32 €	95 946.27 €	- 132 522.05 €	184 398.28 €	51 876.23 €

Report résultat comptable 2023 de la section d'investissement : 51 876.23 € à la ligne 001 en recette d'investissement 2024.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ❖ D'approuver l'affectation des résultats 2023 de la Résidence Autonomie « Aline DRAPPIER ».

Le secrétaire de séance

A Luzech, le 09 avril 2024

Pascal PRADAYROL

Pour extrait certifié conforme.

Le Président du CCCAS

Bernard PIASER



P/O La Vice-Présidente du CCAS

Delphine AZNAR



Rendu exécutoire le : 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à seize heures à Luzech se sont réunis dans les locaux de la maire de LUZECH, les membres du Conseil d'Administration sous la présidence de M. Bernard PIASER.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux administrateurs le vendredi cinq avril deux mille vingt-quatre.

Etaient présents :

M. Bernard PIASER Président, Mme Delphine AZNAR Vice-Présidente, Mme Christine CALVO, M. Pascal PRADAYROL, M. Patrice CASTANIER, Mme Nicole KURJEAN, Mme Monique EVIN, M. Daniel TERRIER, Mme Brigitte PASSE DAT, M. Pascal THOMAS Directeur adjoint.

Etaient absent(s) ou excusé(s) :

Mme Evelyne VYNISALE, Mme Lydie LAFON

Nombre de Conseillers :

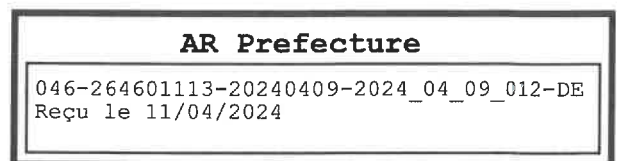
Présents : 9

Absent(s)/Excusés : 2

Procuration : 1

Votants : 10

Secrétaire de séance : M. Pascal PRADAYROL



Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CCAS – 203, Route d'Albas – 46140 LUZECH
CONSEIL D'ADMINSITRATION DU 09/04/2024



L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

12. Adoption du compte administratif et de gestion 2023 de la Résidence Autonomie « Aline Drappier » de Luzech.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Adoptée à l'unanimité.

AR Prefecture

046-264601113-20240409-2024_04_09_012-DE
Reçu le 11/04/2024

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CCAS – 203, Route d'Albas – 46140 LUZECH
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09/04/2024



AR Prefecture

046-264601113-20240409-2024_04_09_013-DE
Reçu le 11/04/2024

DELIBERATION N2024-04-09/013
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mardi 09 avril 2024 – 16h00

M PIASER Bernard
Maire de LUZECH
Président du CCAS

Résidence Autonomie Aline DRAPPIER



OBJET : APPROBATION DES CREANCES ADMISES EN NON-VALEURS DE LA RESIDENCE AUTONOMIE « ALINE DRAPPIER »

CREANCES EN NON-VALEURS 2024

Dans la liste 2024, que vous trouverez en pièce jointe, la liste du comptable public exposant l'état des pièces non recouvrées, ainsi que les motifs :

Exercice	Réf	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer
2020	1 pièce	ASP Bourgogne	48.00
2020	1 pièce	ATIACL	6.01
2020	1 pièce	CNRACL	584.00
2020	1 pièce	Conseil départemental	464.69
2020	1 pièce	MAJEUNE Jeanine	24.20
2020	2 pièces	RAFP	27.40
2020	1 pièce	SMACL	12.46
2020	2 pièces	URSSAF	400.00
		Total	1566.76 €

Liste de créances en non-valeurs 2024

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ❖ D'admettre en non-valeurs les créances ci-dessus pour l'exercice 2024 pour un montant total de 1 566.76 €.
- ❖ D'autoriser Monsieur le Président du CCAS de Luzech, à apurer les sommes ci-dessus pour l'exercice 2024.

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CCAS – 203, Route d'Albas – 46140 LUZECH
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09/04/2024

Le secrétaire de séance

A Luzech, le 09 avril 2024

Pascal PRADAYROL



Pour extrait certifié conforme.

Le Président du CCCAS

Bernard PIASER

P/O La Vice-Présidente du CCCAS

Delphine AZNAR



Rendu exécutoire le : 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à seize heures à Luzech se sont réunis dans les locaux de la maire de LUZECH, les membres du Conseil d'Administration sous la présidence de M. Bernard PIASER.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux administrateurs le vendredi cinq avril deux mille vingt-quatre.

Etaient présents :

M. Bernard PIASER Président, Mme Delphine AZNAR Vice-Présidente, Mme Christine CALVO, M. Pascal PRADAYROL, M. Patrice CASTANIER, Mme Nicole KURJEAN, Mme Monique EVIN, M. Daniel TERRIER, Mme Brigitte PASSEDAT, M. Pascal THOMAS Directeur adjoint.

Etaient absent(s) ou excusé(s) :

Mme Evelyne VYNISALE, Mme Lydie LAFON

Nombre de Conseillers :

Présents : 9

Absent(s)/Excusés : 2

Procuration : 1

Votants : 10

Secrétaire de séance : M. Pascal PRADAYROL

AR Prefecture

046-264601113-20240409-2024_04_09_013-DE
Reçu le 11/04/2024

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

13. Approbation des créances admises en non-valeurs de la Residence Autonomie « Aline Drappier ».

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CCAS – 203, Route d'Albas – 46140 LUZECH
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09/04/2024

DELIBERATION N°2024-04-09/014
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mardi 09 avril 2024 – 16h00

AR Prefecture

046-264601113-20240409-2024_04_09_014-DE
Reçu le 11/04/2024

M PIASER Bernard
Maire de LUZECH
Président du CCAS

Résidence Autonomie Aline DRAPPIER



OBJET : APPROBATION DU BUDGET EXECUTOIRE 2024 EN CONFORMITE AVEC
L'ARRETE EN DATE DU 06/03/2024 DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Propositions 2024	BE 2024
Groupe 1	184 650.00	187 482.25
Groupe 2	452 000.00	434 988.43
Groupe 3	109 060.00	109 060.00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (dotations aux amortissements)	46 850 .00	46 850.00
TOTAL DEPENSES	792 560 €	778 380.68 €
RECETTES	Propositions 2024	BE 2024
002 Excédent antérieur reporté	22671.88	22671.88
Groupe 1	513 202.12	496 190.55
Groupe 2	256 686.00	259 518.25
Groupe 3	0.00	0.00
TOTAL RECETTES	792 560 €	778 380 .68 €

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CCAS – 203, Route d'Albas – 46140 LUZECH
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09/04/2024

INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2023	Propositions 2024
Ch 10 Dotations, fonds divers et réserves (FC TVA)		12 000.00
Ch 16 Dépôts et cautions	21 600.00	10 500.00
Ch 20 Immobilisations incorporelles	94 228.00	6 500.00
Ch 21 Immobilisations corporelles	239 526.28	188 000.00
TOTAL DEPENSES	355 354.28	217 000.00
RECETTES	BP 2023	Propositions 2024
001 Excédent antérieur reporté	184 398.28	51 876.23
Ch 10 Dotations, fonds divers et réserves (FC TVA)	72 000.00	2 417.77
Ch 13 Subventions d'investissements	55 356.00	105 356.00
Ch 16 – Dépôts et cautions	21 600.00	10 500.00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (dotations aux amortissements)	22 000.00	46 850.00
TOTAL RECETTES	355 354.28	217 000.00

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide :

- ❖ Vote du budget exécutoire 2024 de la Résidence Autonomie « Aline DRAPPIER » de Luzech.

AR Prefecture

046-264601113-20240409-2024_04_09_014-DE
Reçu le 11/04/2024

Le secrétaire de séance

Pascal PRADAYROL



A Luzech, le 09 avril 2024

Pour extrait certifié conforme.

Le Président du CCCAS

Bernard PIASER

P/O La Vice-Présidente du CCAS

Delphine AZNAR

Rendu exécutoire le : 10 avril 2024

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CCAS – 203, Route d'Albas – 46140 LUZECH
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à seize heures à Luzech se sont réunis dans les locaux de la maire de LUZECH, les membres du Conseil d'Administration sous la présidence de M. Bernard PIASER.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux administrateurs le vendredi cinq avril deux mille vingt-quatre.

Etaient présents :

M. Bernard PIASER Président, Mme Delphine AZNAR Vice-Présidente, Mme Christine CALVO, M. Pascal PRADAYROL, M. Patrice CASTANIER, Mme Nicole KURJEAN, Mme Monique EVIN, M. Daniel TERRIER, Mme Brigitte PASSEDAT, M. Pascal THOMAS Directeur adjoint.

Etaient absent(s) ou excusé(s) :

Mme Evelyne VYNISALE, Mme Lydie LAFON

Nombre de Conseillers :

Présents : 9 Absent(s)/Excusés : 2 Procuration : 1 Votants : 10

Secrétaire de séance : M. Pascal PRADAYROL

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

14. Approbation du budget exécutoire 2024 en conformité avec l'arrêté en date du 06/03/2024 du Conseil Départemental.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Adoptée à l'unanimité.

AR Prefecture

046-264601113-20240409-2024_04_09_014-DE
Reçu le 11/04/2024

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CCAS – 203, Route d'Albas – 46140 LUZECH
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09/04/2024

DELIBERATION N°2024-04-09/015
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AR Prefecture

046-264601113-20240409-2024_04_09_015-DE
Reçu le 11/04/2024

Séance du mardi 09 avril 2024 – 16h00

M PIASER Bernard
Maire de LUZECH
Président du CCAS

Résidence Autonomie Aline DRAPPIER



OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET EXECUTOIRE 2024 DE LA
RESIDENCE AUTONOMIE « ALINE DRAPPIER » - VERSEMENT CAPITAL DECES

BUDGET 2024 : Résidence Autonomie Aline Drappier					
Décision modificative n° 1					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre / Article / Fonction / Sect	Objet de la dépense	Montant	Chapitre / Article / Fonction / Section	Objet de la dépense	Montant
HEBERGEMENT			HEBERGEMENT		
6167 - Assurances Capital décès - Titulaires	Décès Mme BOTHELO	23 156,76 €	6459 - Remboursement CNP - Capital décès - Titulaires	Décès Mme BOTHELO	23 156,76 €
TOTAL		23 156,76 €	TOTAL		23 156,76 €

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ❖ D'approuver la décision modificative au budget exécutoire 2024 de la Résidence Autonomie « Aline DRAPPIER ».

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CCAS – 203, Route d'Albas – 46140 LUZECH
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09/04/2024

Le secrétaire de séance

A Luzech, le 09 avril 2024

Pascal PRADAYROL



Pour extrait certifié conforme.

Le Président du CCCAS

Bernard PIASER

P/O La Vice-Présidente du CCAS

Delphine AZNAR



Rendu exécutoire le : 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à seize heures à Luzech se sont réunis dans les locaux de la maire de LUZECH, les membres du Conseil d'Administration sous la présidence de M. Bernard PIASER.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux administrateurs le vendredi cinq avril deux mille vingt-quatre.

Etaient présents :

M. Bernard PIASER Président, Mme Delphine AZNAR Vice-Présidente, Mme Christine CALVO, M. Pascal PRADAYROL, M. Patrice CASTANIER, Mme Nicole KURJEAN, Mme Monique EVIN, M. Daniel TERRIER, Mme Brigitte PASSEDAT, M. Pascal THOMAS Directeur adjoint.

Etaient absent(s) ou excusé(s) :

Mme Evelyne VYNISALE, Mme Lydie LAFON

Nombre de Conseillers :

Présents : 9 Absent(s)/Excusés : 2 Procuration : 1 Votants : 10

Secrétaire de séance : M. Pascal PRADAYROL

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

15. Décision modificative n° 1 du budget exécutoire 2024 de la Résidence Autonomie « Aline Drappier » - versement capital décès.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Adoptée à l'unanimité.

AR Prefecture

046-264601113-20240409-2024_04_09_015-DE
Reçu le 11/04/2024

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CCAS – 203, Route d'Albas – 46140 LUZECH
CONSEIL D'ADMINSITRATION DU 09/04/2024



DELIBERATION N°2024-04-09/016
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mardi 09 avril 2024 – 16h00

M PLASER Bernard
Maire de LUZECH
Président du CCAS

Résidence Autonomie Aline DRAPPIER



OBJET : ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION DES PRESTATIONS REPAS ET PETITS-DEJEUNERS 2024

Sur proposition du Directeur, le Conseil d'Administration vote les montants des autres tarifs à compter du 1^{er} janvier 2024

Prestation linge :

- 26 € facturation aux résidents : tarif unique mensuel par résident.
En Annexe Avenant à leur contrat de séjour
- 2.50 € le kg de linge facturé à l'EHPAD, le SSIAD et l'ESA de Luzech

Repas résidents :

- Repas résidents déclinés comme suit :
 - Petit déjeuner = 1.50 €
 - Déjeuner = 10 €
- Repas résidents : déclinés comme suit :
 - Goûter = 0.50 €
 - Dîner = 5.00 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ❖ D'approuver les modifications des propositions tarifaires pour l'année 2024.

AR Prefecture

046-264601113-20240409-2024_04_09_016-DE
Reçu le 11/04/2024

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CCAS – 203, Route d'Albas – 46140 LUZECH
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09/04/2024



A Luzech, le 09 avril 2024

Le secrétaire de séance,

Pour extrait certifié conforme.

Pascal PRADAYROL

Le Président du CCCAS

Bernard PIASER

P/O La Vice-Présidente du CCAS
Delphine AZNAR

Rendu exécutoire le : 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à seize heures à Luzech se sont réunis dans les locaux de la mairie de LUZECH, les membres du Conseil d'Administration sous la présidence de M. Bernard PIASER.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux administrateurs le vendredi cinq avril deux mille vingt-quatre.

Etaient présents :

M. Bernard PIASER Président, Mme Delphine AZNAR Vice-Présidente, Mme Christine CALVO, M. Pascal PRADAYROL, M. Patrice CASTANIER, Mme Nicole KURJEAN, Mme Monique EVIN, M. Daniel TERRIER, Mme Brigitte PASSEDAT, M. Pascal THOMAS Directeur adjoint.

Etaient absent(s) ou excusé(s) :

Mme Evelyne VYNISALE, Mme Lydie LAFON

Nombre de Conseillers :

Présents : 9 Absent(s)/Excusés : 2 Procuration : 1 votants : 10

Secrétaire de séance : M. Pascal PRADAYROL

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

16. Annule et remplace délibération des prestations repas et petits-déjeuners 2024.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Adoptée à l'unanimité.

AR Prefecture

046-264601113-20240409-2024_04_09_016-DE
Reçu le 11/04/2024

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CCAS – 203, Route d'Albas – 46140 LUZECH
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09/04/2024

DELIBERATION N°2024-04-09/017
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AR Prefecture

046-264601113-20240409-2024_04_09_017-DE
Reçu le 11/04/2024

Séance du mardi 09 avril 2024 – 16h00

M PIASER Bernard
Maire de LUZECH
Président du CCAS

Résidence Autonomie Aline DRAPPIER



OBJET : MODIFICATION DE L'AFFECTATION DES RESULTATS 2022 SUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT. A LA DEMANDE DU DEPARTEMENT

Je vous demande de bien vouloir valider l'affectation des résultats 2022 de la Résidence Autonomie Aline DRAPPIER, comme suit :

Affectation de 72 000 € sur le compte 10682 répartie comme suit :

- 60 000€ sur la section Hébergement et -12 000€ sur la section Dépendance

Modification demandé affectation totale sur la section Hébergement :

N°	Libellé	Hébergement	Dépendance	Global
10682	Réserves affectées à l'investissement	60 000	-12 000	
10685	Excédents affectés à la couverture du BFR (réserve de trésorerie)			
10686	Réserve de compensation des déficits d'exploitation		12 000	
10687	Réserve de compensation des charges d'amortissement			
110	Report à nouveau excédentaire			
119	Report à nouveau déficitaire			

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ❖ D'approuver la modification d'affectation du résultat 2022 de la Résidence Autonomie « Aline Drappier ».

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CCAS – 203, Route d'Albas – 46140 LUZECH
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09/04/2024

Le secrétaire de séance

A Luzech, le 09 avril 2024

Pascal PRADAYROL



Pour extrait certifié conforme.

Le Président du CCCAS

Bernard PIASER



P/O La Vice-Présidente du CCAS

Delphine AZNAR

Rendu exécutoire le : 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à seize heures à Luzech se sont réunis dans les locaux de la maire de LUZECH, les membres du Conseil d'Administration sous la présidence de M. Bernard PIASER.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux administrateurs le vendredi cinq avril deux mille vingt-quatre.

Etaient présents :

M. Bernard PIASER Président, Mme Delphine AZNAR Vice-Présidente, Mme Christine CALVO, M. Pascal PRADAYROL, M. Patrice CASTANIER, Mme Nicole KURJEAN, Mme Monique EVIN, M. Daniel TERRIER, Mme Brigitte PASSEDAT, M. Pascal THOMAS Directeur adjoint.

Etaient absent(s) ou excusé(s) :

Mme Evelyne VYNISALE, Mme Lydie LAFON

Nombre de Conseillers :

Présents : 9 Absent(s)/Excusés : 2 Procuration : 1 Votants : 10

Secrétaire de séance : M. Pascal PRADAYROL

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

17. Modification de l'affectation des résultats 2022 sur la section d'investissement, à la demande du département.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Adoptée à l'unanimité.

AR Prefecture

046-264601113-20240409-2024_04_09_017-DE
Reçu le 11/04/2024

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CCAS – 203, Route d'Albas – 46140 LUZECH
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09/04/2024



DELIBERATION N°2024-04-09/018
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AR Prefecture

046-264601113-20240409-2024_04_09_018-DE
Reçu le 11/04/2024

Séance du mardi 09 avril 2024 – 16h00

M PIASER Bernard
Maire de LUZECH
Président du CCAS

Résidence Autonomie Aline DRAPPIER



OBJET : TARIFS DEFINITIFS 2024 APPLICABLES AU 01/04/2024 : MISE EN CONFORMITE AVEC L'ARRETE DU DEPARTEMENT DU 25/03/2024

Par l'arrêté du 2024, enregistré sous le numéro, le conseil Départemental du Lot a fixé les tarifs journaliers hébergement applicables au 01 avril 2024, pour la Résidence Autonomie « Aline DRAPPIER ».

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- ❖ De valider les nouveaux tarifs au 1^{er} avril 2023, sur proposition du directeur adjoint comme suit :

SECTION HEBERGEMENT :

T1 Individuel	32.93 € au lieu de 31.48 €
T1 Bis – 1 personne	36.50 € au lieu de 34.89 €
T1 Bis – 2 personnes (tarif par personne)	26.80 € au lieu de 25.63 €

SECTION DEPENDANCE :

Groupes iso ressources 1 et 2:	17.49 € au lieu de 19.57 €
Groupes iso ressources 3 et 4:	11.12 € au lieu de 12.37 €
Groupes iso ressources 5 et 6:	4.71 € au lieu de 5.27€

POUR LES – DE 60ANS

T1 Individuel	39.24 €
T1 Bis – 1 personne	42.81 €
T1 Bis – 2 personnes (tarif par personne)	33.11 €

Le tarif opposable aux résidents âgés de moins de 60 ans, à compter du 01 avril 2024 est en tarif selon le logement et non plus en tarif unique à 40.72 €.

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CCAS – 203, Route d'Albas – 46140 LUZECH
CONSEIL D'ADMINSITRATION DU 09/04/2024

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'augmentation des tarifs « hébergement et dépendance » 2024.

AR Prefecture

046-264601113-20240409-2024_04_09_018-DE
Reçu le 11/04/2024

Le secrétaire de séance

A Luzech, le 09 avril 2024

Pascal PRADAYROL



Pour extrait certifié conforme.

Le Président du CCCAS

Bernard PIASER



P/O La Vice-Présidente du CCAS

Delphine AZNAR

Rendu exécutoire le : 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à seize heures à Luzech se sont réunis dans les locaux de la maire de LUZECH, les membres du Conseil d'Administration sous la présidence de M. Bernard PIASER.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux administrateurs le vendredi cinq avril deux mille vingt-quatre.

Etaient présents :

M. Bernard PIASER Président, Mme Delphine AZNAR Vice-Présidente, Mme Christine CALVO, M. Pascal PRADAYROL, M. Patrice CASTANIER, Mme Nicole KURJEAN, Mme Monique EVIN, M. Daniel TERRIER, Mme Brigitte PASSEDAT, M. Pascal THOMAS Directeur adjoint.

Etaient absent(s) ou excusé(s) :

Mme Evelyne VYNISALE, Mme Lydie LAFON

Nombre de Conseillers :

Présents : 9 Absent(s)/Excusés : 2 Procuration : 1 Votants : 10

Secrétaire de séance : M. Pascal PRADAYROL

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

18. Tarifs définitifs 2024 applicables au 01/04/2024 : mise en conformité avec l'arrêté du département du 25/03/2024

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CCAS – 203, Route d'Albas – 46140 LUZECH
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09/04/2024